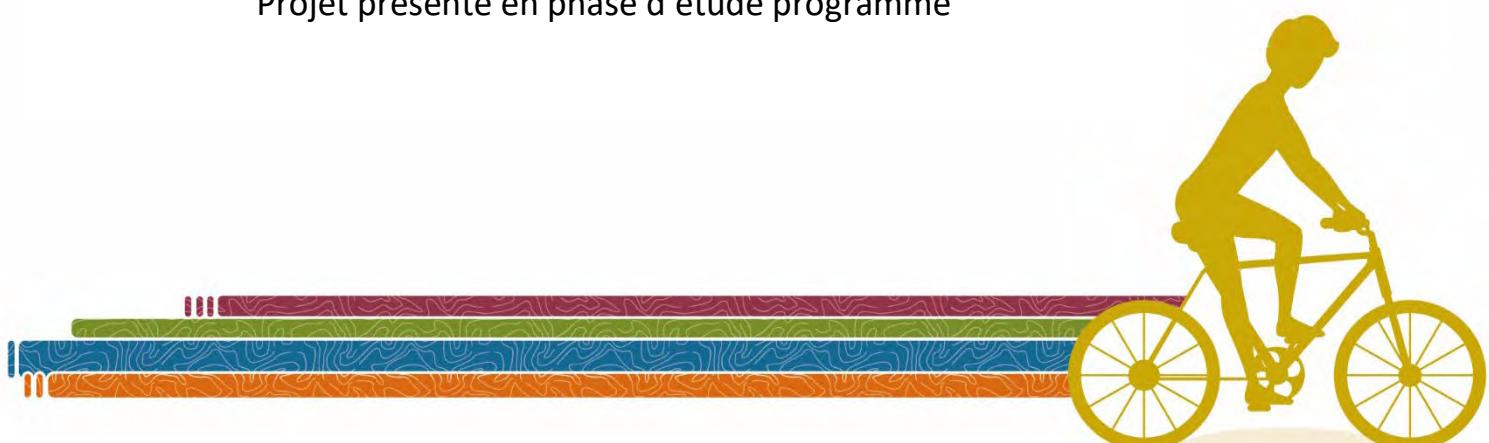




# FRANCHIR LE COTEAU DE BOULIAC À PIED ET À VÉLO

**Concertation publique  
à partir du 6 février 2023**

Projet présenté en phase d'étude programme



**Dossier de la concertation**  
(version du 6 février 2023)

# Sommaire

- p. 4 **Qu'est-ce qu'un itinéraire doux ?**  
Une infrastructure pour différents types de déplacements doux  
Différents types d'aménagement possibles
- p.7 **Relier le haut et le bas du coteau**  
Un périmètre d'étude qui concerne Bouliac...  
...mais aussi les territoires voisins
- p.12 **Pourquoi vouloir aider les cyclistes et les piétons à franchir le coteau ?**  
Une topographie défavorable aux marcheurs et aux cyclistes  
L'utilité de favoriser le vélo et la marche sur le coteau
- p. 17 **Le projet présenté à la concertation**  
Les objectifs du projet  
Les premiers tracés envisagés, puis abandonnés  
De nouvelles intentions de tracés en cours d'étude
- p.20 **Participez à la concertation**  
La place de la concertation dans le processus décisionnel  
Les modalités et le calendrier de la concertation

---

## Précisions sur le contenu du dossier de concertation

**Le dossier de concertation présente une synthèse des informations connues en début de concertation** (le 6 février 2023) : besoins en mobilité entre le haut et le bas Bouliac, difficultés rencontrées par les cyclistes et les piétons, possibilités de connexion avec d'autres infrastructures routières, etc.

A ce stade, le dossier ne présente aucun tracé précis pour franchir le coteau. En effet, l'étude dite « programme » n'est pas achevée : c'est elle qui proposera des intentions de tracés d'ici quelques semaines. **Au fur et à mesure de l'avancement de l'étude-programme, de nouveaux documents seront mis à disposition du public : ils seront à lire en complément du présent dossier.**

Le dossier de concertation et tous ses compléments constituent un socle pour le dialogue. Ils mettent à la disposition du public une base commune d'informations. Chacun peut alors exprimer un avis et des contributions argumentées sur les sujets de l'étude-programme, comme par exemple, la pertinence de réaliser le projet, les besoins auxquels il doit répondre, les contraintes et opportunités qu'il doit prendre en compte, les tracés qu'il serait possible d'étudier ultérieurement, etc.

---



**Depuis le haut du coteau de Bouliac, la vue est superbe : la plaine se déploie, les monuments emblématiques de Bordeaux s'exposent, le fleuve serpente.**

**Mais avant de pouvoir en profiter, encore faut-il gravir le coteau. Pour un piéton ou un cycliste, la tâche peut paraître ardue, en particulier là où les trottoirs sont étroits et la route aménagée seulement pour les voitures.**

**La Ville de Bouliac et Bordeaux Métropole étudient la possibilité d'aménager un itinéraire sécurisé entre le haut et le bas du coteau afin de faciliter les déplacements des cyclistes et des piétons.**

**Une concertation est ouverte à partir du 8 février afin de recueillir l'avis des citoyens sur ce projet.**

# Qu'est-ce qu'un itinéraire doux ?

## Une infrastructure pour différents types de déplacements doux

**Un itinéraire doux est une voie réservée aux modes de déplacement doux (dits aussi « modes actifs ») : marche, vélo, course à pieds, rollers et trottinettes, etc.** Son objectif est de sécuriser les déplacements des utilisateurs de modes doux, grâce à un meilleur partage de la voirie entre les véhicules motorisés et les autres usagers.

En effet, les modes doux présentent des avantages importants que les pouvoirs publics cherchent à promouvoir : ils contribuent à réduire les embouteillages et la pollution dus aux véhicules à moteur sur les déplacements du quotidien, ils permettent de pratiquer un effort physique et donc de se maintenir en bonne santé, etc.

Un itinéraire doux s'adresse :

- aux piétons, incluant les personnes à mobilité réduite (PMR) et les coureurs à pied,
- aux cyclistes, y compris à assistance électrique,
- aux rollers et trottinettes, électriques ou pas, et autres engins à deux ou trois roues (hover boards...).

## Différents types d'aménagement possibles

**Les itinéraires doux peuvent être aménagés de différentes façons.** En voici quelques exemples à titre d'illustration.



### Une piste cyclable

Réservée aux cycles, elle sépare franchement la circulation automobile de la circulation vélo. Elle peut aussi être aménagée sur un trottoir.

**Exemple de la piste cyclable quai Deschamps**  
(© Jean-Baptiste Mengès - Bordeaux Métropole)



### Une bande cyclable

Réservée aux cycles, elle est aménagée sur la chaussée utilisée par les véhicules motorisés. Elle correspond au concept de cohabitation séparée.

Exemple de la bande cyclable du giratoire de la route de Latresne, Bouliac  
(©Bordeaux Métropole)



### Une voie verte

C'est un aménagement en site propre, indépendant du réseau routier, où cohabitent vélos, piétons (y compris à mobilité réduite), rollers, etc.

Voie verte partagée de l'allée du Ruisseau, Bouliac  
(© Jean-Baptiste Mengès - Bordeaux Métropole)



Voie verte en stabilisé sur la voie Eymet, Floirac  
(© Bordeaux Métropole)



Voie verte naturelle sur le Fil vert, Floirac  
(© Bordeaux Métropole)

D'autres types d'aménagement existent :

- le double sens cyclable : précédemment dénommé « contre-sens cyclable », c'est une voie à double sens, empruntée par tous les modes de transport (voiture, vélo...), mais dont un des sens est réservé aux cycles ;
- une zone 30 : la vitesse de circulation du trafic motorisé y est limitée à 30 km/h dans l'objectif de faciliter les déplacements des modes doux. Une zone 30 peut également prévoir par exemple des doubles sens cyclables dans les rues à sens unique ;

- une zone de rencontre : tous les modes de transport cohabitent, mais la priorité est donnée aux piétons qui n'ont pas l'obligation de circuler sur les trottoirs et la vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20 km/h.

Le choix de l'aménagement dépend souvent du lieu, mais aussi du type d'usagers susceptibles de l'emprunter :

- les piétons, suivant s'ils sont promeneurs, avec poussette ou fauteuil roulant, randonneurs ou coureurs à pied exigeront des aménagements différents ;
- les cyclistes utilisant des vélos tout chemin (VTC), tout terrain (VTT) ou des vélos à assistance électrique (VAE) peuvent avoir des besoins très diversifiés en matière de lieux traversés, de vitesse, de distance, de difficulté technique, etc.



---

#### La concertation est ouverte !

A votre avis, qui pourrait utiliser la future liaison douce ? Quels aménagements devrait-on prévoir afin de faciliter et sécuriser leurs déplacements ?

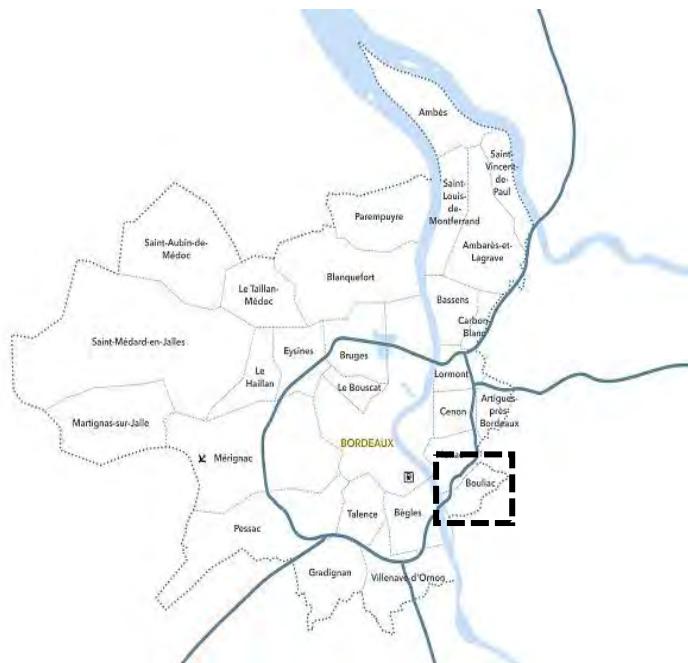
Vous connaissez les conditions de circulation sur le coteau de Bouliac ; vous vous déplacez en mode doux ou vous aimeriez bien le faire à l'avenir ? Toutes vos idées et contributions sont les bienvenues pour aider la Ville de Bouliac et Bordeaux Métropole à prévoir les aménagements les plus pertinents.

---

# Relier le haut et le bas du coteau

## Un périmètre d'étude qui concerne Bouliac...

Le projet de cheminement concerne en premier lieu la commune de Bouliac. Celle-ci a inscrit l'étude afférente dans le contrat de co-développement 2021-2023 conclu avec Bordeaux Métropole. Le projet aura également une utilité pour les voisins de Floirac et, hors Métropole, pour les habitants de Latresne, Carignan-de-Bordeaux, Tresses, Fargues-Saint-Hilaire, etc.

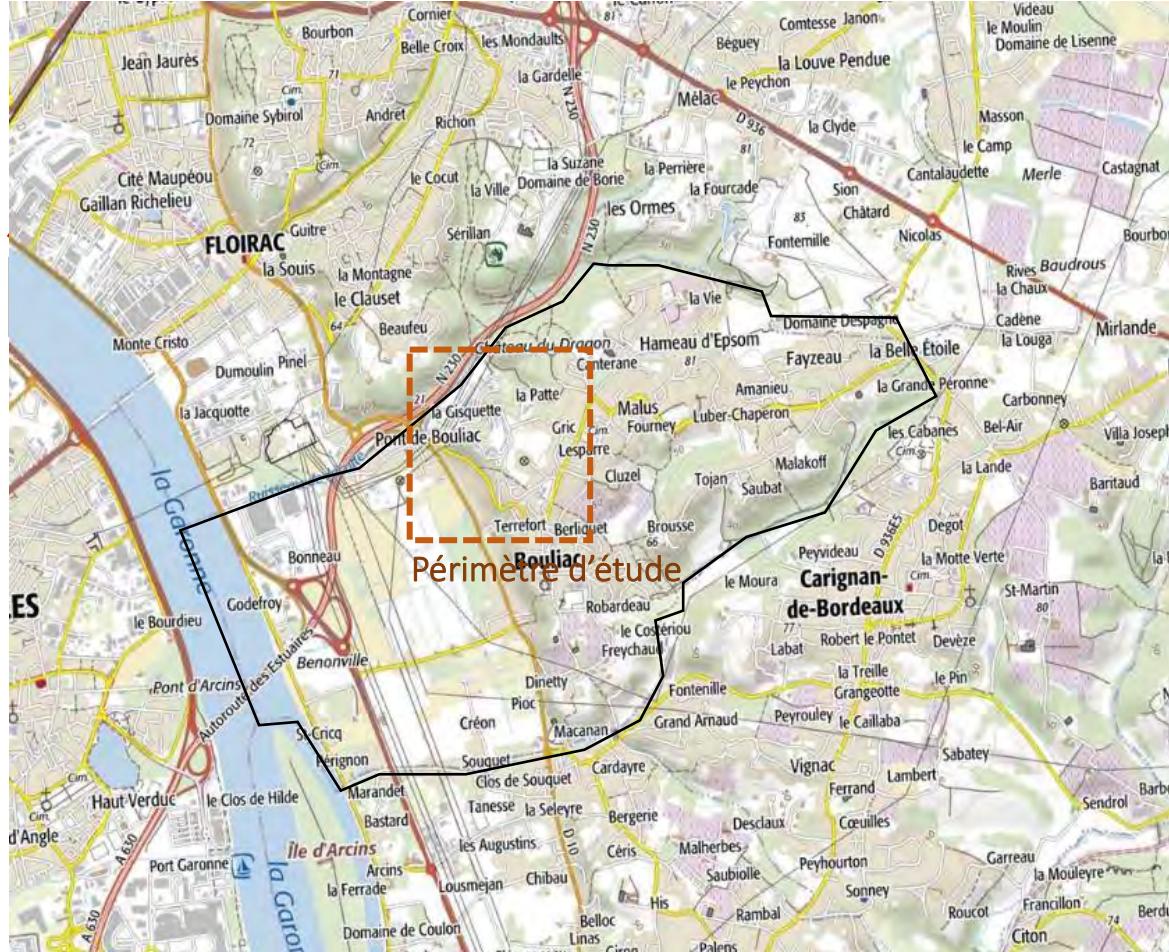


**Bouliac se situe en limite sud-est de l'agglomération de Bordeaux. La rocade et la voie rapide RD113 entre Bordeaux et Latresne forment des barrières infranchissables pour les cyclistes et les piétons**  
(©Hors champs)

### Qu'est-ce qu'un contrat de co-développement ?

Le contrat de co-développement est l'outil de contractualisation de Bordeaux Métropole avec chacune de ses 28 communes. Il permet de planifier et d'équilibrer leurs actions par des engagements réciproques et négociés. Les contrats sont conclus pour une durée de 3 ans. Le 5<sup>ème</sup> contrat entre la Métropole et Bouliac porte sur la période 2021-2023 : entre autres actions, il prévoit d'étudier, en phase programme, un itinéraire pour franchir le coteau.

**Le tracé exact de l'itinéraire n'est pas encore connu.** L'étude-programme permettra prochainement d'avancer une ou plusieurs hypothèses. **En attendant, le périmètre étudié comprend la totalité du coteau sur Bouliac.**



Périmètre d'étude (en rouge) du projet d'itinéraire doux sur le coteau. En noir : les limites communales  
© Hors champs

## ... mais aussi les territoires voisins

**Le projet pourra chercher à relier le futur itinéraire doux aux autres infrastructures dédiées aux modes doux, existantes ou en projet, même si elles se situent en dehors du périmètre d'étude. En voici quelques exemples.**

- **La piste Lapébie**, l'un des itinéraires vélos les plus populaires en Gironde. La liaison entre les deux pourrait être assurée soit par un ouvrage de franchissement de la RD113, programmé plus à l'ouest à Bouliac, par le Département (aménagement prévu pour 2024) ; soit par un projet d'aménagement de piste cyclable sur la RD803, au sud sur Latresne.
- **La voie Eymet et la voie verte sur les quais rive droite.** La voie Eymet est une ancienne voie ferrée, malheureusement interrompue par la rocade.

Bordeaux Métropole et la Ville de Bouliac portent un projet d'itinéraire vélos/piétons qui devrait relier la plaine de Bouliac au quai de la Souys à Floirac. Cette liaison, dont le point de départ se situerait sur la voie Eymet à Bouliac, emprunterait une piste à créer le long de la rocade, parallèlement au chemin de Vimeney, avant de rejoindre la route de Latresne. Un second tronçon, situé sur la commune de Floirac, emprunterait le pont de la rocade, via les bandes cyclables existantes, en rejoignant la rue de la Gabarre par le giratoire ; puis, une voie verte serait créée le long du ruisseau de la Jacquotte pour aboutir sur la zone commercial et le quai de la Souys (au niveau d'Auchan). L'étude dite « préliminaire » est en cours.

Une jonction de la voie Eymet entre le centre Bourg de Floirac et la rue de la Gabarre est en cours d'aménagement : elle permettra de relier le réseau vélo express (ReVE) de la Métropole et le pont Simone Veil.



**Piste cyclable Quai de la Souys sur la rive droite, Floirac**  
(© Jean-Baptiste Mengès - Bordeaux Métropole)

- **La route de Latresne.** C'est l'axe structurant à l'échelle de la Vallée de la Garonne, un lien déterminant avec le sud du département, compte tenu de la géographie du réseau routier de l'Entre-deux-Mers. La Métropole et la Ville de Bouliac ont engagé des études en vue de la requalification globale de la route de Latresne, sur la totalité du linéaire situé à Bouliac, c'est-à-dire entre le pont de Bouliac et le giratoire des quatre murs. Le projet inclut l'aménagement d'une voie verte en rive ouest de la route, sur la section comprise entre le hameau du marais et le giratoire des quatre murs.

- **Le sentier grande randonnée (GR) Bordeaux Métropole.** Long de 160 km, il traverse 17 communes en rives gauche et droite, pour se terminer par une boucle sur Bouliac. Il permet de découvrir le bois de Loc Boué ainsi que l'église Saint-Siméon Le Stylite d'où le promeneur jouit d'une vue imprenable sur la Garonne et l'agglomération en contre-bas.



**Le GR métropolitain près du Loc Boué, Bouliac**  
 (© Jean-Baptiste Mengès - Bordeaux Métropole)

- **Un futur ponton sur la Garonne.** Ce projet est à l'étude (sa réalisation est prévue pour septembre 2023), il permettrait de relier Bouliac à Bègles en bateau, en moins de 10 minutes et gratuitement. Il pourrait être emprunté à la fois par les touristes et pour les déplacements du quotidien.
- **L'itinéraire cyclable de l'avenue de la Belle étoile,** axe structurant de Bouliac. Des aménagements restent à faire pour établir une continuité, comme par exemple entre la route bleue et le centre-bourg ou encore entre le chemin de la patte et le giratoire.



---

**La concertation est ouverte !**

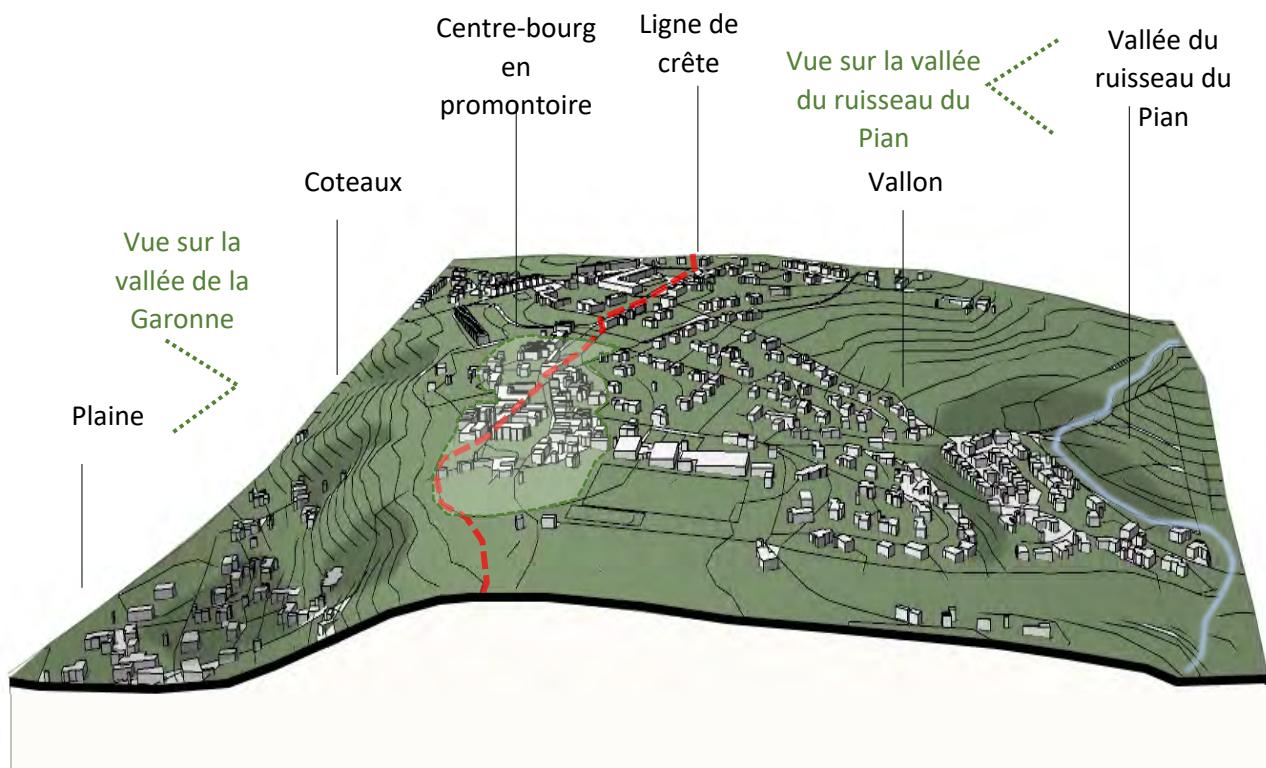
Et vous, où iriez-vous grâce au nouvel itinéraire sur le coteau ?  
Quelles jonctions avec d'autres chemins pédestres ou cyclables  
devrait-on prévoir ?

---

# Pourquoi vouloir aider les cyclistes et les piétons à franchir le coteau ?

## Une topographie défavorable aux marcheurs et aux cyclistes

Bouliac est une porte d'entrée sur la vallée de la Garonne, entre le plateau de l'Entre-deux-Mers et la vallée fluviale de la Garonne. **Cette position d'interface se traduit dans sa géographie divisée en deux parties bien distinctes** : d'une part, le plateau viticole et résidentiel et, d'autre part, la plaine alluviale et agricole.



**La commune de Bouliac est fortement marquée par la topographie, entre vallée de la Garonne au pied du coteau et centre-bourg situé sur la crête**  
(©Hors champs)

**En haut, le bourg de l'ancien village**, aux accents bucoliques, est remarquablement bien préservé et mis en valeur. Il regroupe l'ensemble des équipements publics de la commune : une école maternelle, une école primaire, une crèche et un relais d'assistance maternelle, un centre culturel, une bibliothèque, une salle des fêtes, deux centres de loisirs et une ludothèque, deux salles omnisports, quatre courts de tennis, un dojo, une salle de gym, deux terrains de football et un boulodrome couvert.



**L'église Saint-Siméon Le Stylite, située sur le plateau de Bouliac**  
(© Jean-Baptiste Mengès - Bordeaux Métropole)

Il y subsiste encore quelques petits noyaux d'habitat ancien, des logements collectifs (essentiellement au sein du quartier Béteille) ainsi qu'une maison de retraite médicalisée. Mais pour l'essentiel, ce sont des zones d'habitat pavillonnaire, avec de grands logements qui occupent la majeure partie du plateau. Les habitants profitent d'un environnement naturel remarquable et dégagé sur la campagne environnante.

**En revanche, l'activité économique est relativement faible sur le plateau de Bouliac.** Elle se limite à quelques commerces de proximité et des hôtels-restaurants parmi lesquels se distinguent des établissements phares. La Mairie de Bouliac travaille aujourd'hui sur l'aménagement en centre-bourg d'une halle commerçante : elle regroupera notamment une boulangerie, une boucherie, une brasserie et un espace de coworking. A noter également la présence d'un domaine viticole sur le plateau.

**En contre-bas, le long de la Garonne, se déploie la plaine alluviale et agricole. Pour partie inondable, son urbanisation s'est concentrée en grande partie sur les activités économiques et le commerce de distribution.** Au niveau de l'échangeur n°22 de la rocade, la zone commerciale Auchan-Bouliac constitue la zone la plus importante de la rive droite et rayonne sur l'Entre-deux-Mers.



**La zone Auchan-Bouliac située dans la plaine**  
(© Erick Poublanc - Bordeaux Métropole)

**Et au milieu : le coteau ! La topographie est décourageante pour qui voudrait se rendre à pied ou à vélo depuis les habitations du haut vers les commerces et zones d'emploi du bas (et surtout pour faire le trajet en sens inverse).** Conséquence ou pas ? Le taux de motorisation de la commune est un des plus forts de l'agglomération : en 2013, selon l'INSEE, 95,9% de ménages possédaient au moins un véhicule particulier et seulement une quarantaine en étaient dépourvus.



**L'antenne-relais de Bouliac,  
point de repère incontournable  
en haut du coteau**  
(© Jean-Baptiste Mengès -  
Bordeaux Métropole)

**Cette contrainte topographique est d'autant plus forte que les deux seuls accès entre le plateau et la plaine (la côte de Bouliac et la côte du Piquet) sont difficilement praticables par les vélos et les piétons.**

**La côte de Bouliac est  
aujourd'hui peu propice aux  
déplacements des vélos et des  
piétons**  
(© Bordeaux Métropole)



## L'utilité de favoriser le vélo et la marche sur le coteau

**Plusieurs changements laissent entrevoir l'utilité d'un projet qui rendrait la vie plus facile aux cyclistes et aux piétons. Parmi eux, la diffusion progressive des vélos à assistance électrique (VAE) et autres dispositifs d'électrification d'un vélo standard.** Les VAE permettent de franchir plus facilement les distances et les dénivélés comme ceux du coteau de Bouliac. L'offre se diversifie : ils sont aujourd'hui utilisés tant pour les loisirs que pour les déplacements domicile-travail. Leur prix baisse d'année en année et les pouvoirs publics (dont Bordeaux Métropole) proposent des aides financières à leurs acquéreurs.

Avec ou sans assistance électrique, les **Métropolitains aspirent à pratiquer de plus en plus le vélo. Bordeaux Métropole accompagne cette tendance à travers ses plans marche et vélo successifs.** Le 3<sup>ème</sup> plan vélo, adopté en novembre 2021, a pour objectif d'augmenter l'usage du vélo pour atteindre la part modale de 18% en 2030 (contre 8% à l'échelle métropolitaine en 2017). L'objectif semble atteignable puisque le nombre de déplacements effectués à vélo augmente d'environ 10% d'année en année depuis 2015 ; et 14% des métropolitains déclarent utiliser le vélo tous les jours ou presque (IFOP, février 2021).

**Une des conditions de réussite repose sur la qualité des aménagements cyclables :** 82% des habitants utiliseraient davantage le vélo si les intersections et les aménagements cyclables étaient mieux sécurisés, plus continus, mieux jalonnés, etc. Nul doute que cette déclaration vaut aussi pour les infrastructures du coteau de Bouliac.

**Pour toutes ces raisons, la Ville de Bouliac et Bordeaux Métropole étudient aujourd'hui la possibilité d'aménager un itinéraire sécurisé pour les modes doux (vélos, piétons) entre le haut et le bas du coteau de Bouliac.**



---

### La concertation est ouverte !

Vous qui connaissez bien Bouliac et ses environs, vous semble-t-il opportun de chercher à faciliter les déplacements des cyclistes et des piétons sur le coteau ? A quelles conditions la marche et le vélo vous semblent-ils praticables sur le coteau, que devrait-on prévoir pour les rendre plus faciles ?

---

# Le projet présenté à la concertation

## Les objectifs du projet

Avec ce projet d'itinéraire doux, la Ville de Bouliac et Bordeaux Métropole cherchent à :

- Promouvoir la marche et le vélo comme des modes possibles pour tous les types de déplacement : se rendre de son domicile à son travail, se déplacer jusqu'aux lieux de ses activités quotidiennes ou ponctuelles (loisirs, commerces, etc.), pratiquer une activité sportive, etc.
- Sécuriser la pratique du vélo et de la marche pour tous : pratiquants habitués et occasionnels (piétons du quotidien, coureurs à pied, randonneurs, etc.), utilisateurs de vélos à assistance électrique ou pas, personnes à mobilité réduite (personnes porteuses de handicap permanent ou ponctuel, personnes utilisant des poussettes), etc.

## Les premiers tracés envisagés, puis abandonnés

Une première étude-programme a été menée en 2021-2022. Elle a permis d'examiner deux premières hypothèses de tracés :

- la côte du Piquet ;
- la côte du Piquet prolongée par le chemin de Cantin.

**L'étude a permis de conclure que ces deux itinéraires ne semblaient pas pertinents pour plusieurs raisons :**

- ils sont excentrés par rapport à la zone d'habitation principale de Bouliac ;
- ils sont éloignés du centre de Bordeaux (ils obligent à faire un grand détour vers le sud) ;
- la voie est trop étroite ;
- la cohabitation entre les vélos, les piétons et les automobiles poserait trop de problèmes d'insécurité routière ;
- des acquisitions foncières seraient nécessaires.

## De nouvelles intentions de tracés en cours d'étude

**Aujourd'hui, aucun nouveau tracé n'a été prédéterminé.** Il semble simplement évident que le périmètre d'étude se situe entre le bas Bouliac (au niveau de la route de Latresne) et le haut (depuis l'avenue Belle étoile jusqu'au centre-bourg de Bouliac).

Des itinéraires existent actuellement dans ce périmètre :

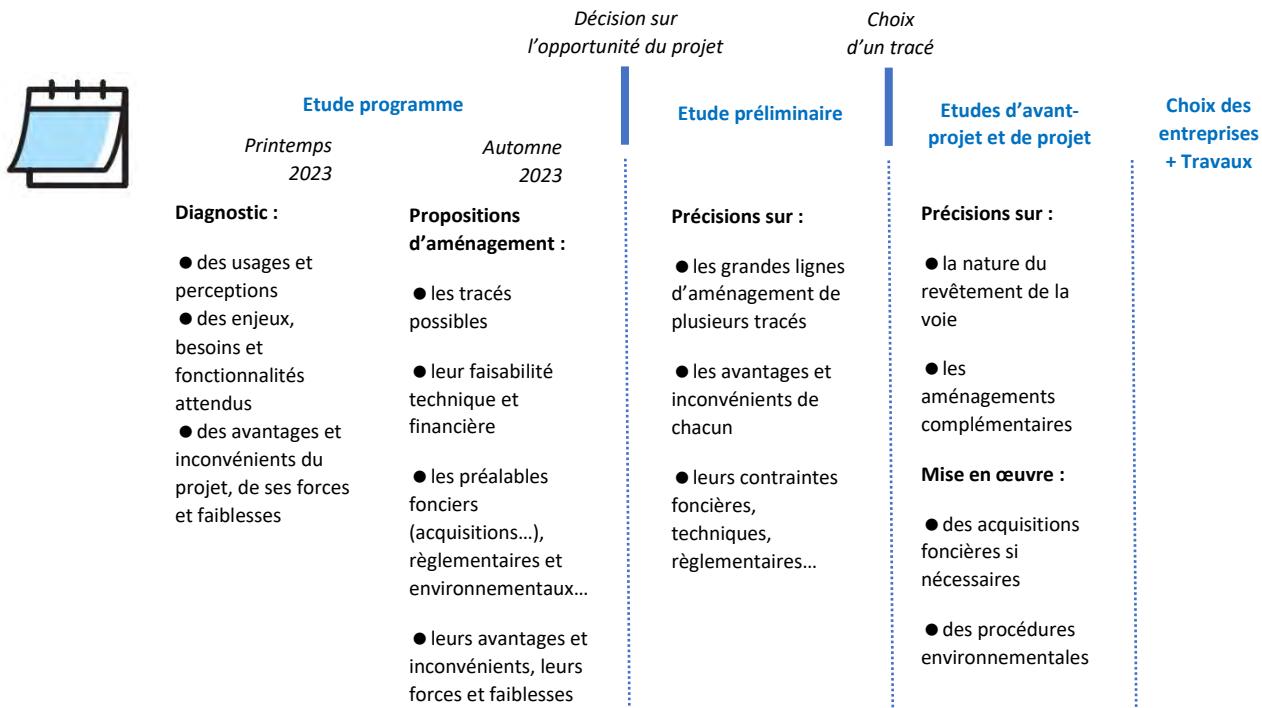
- l'itinéraire voitures-vélos-piétons sur la côte de Bouliac : c'est le principal axe de desserte routière entre la plaine et le centre-bourg de Bouliac ;
- l'itinéraire piétons du chemin de Crabot (route bleue, chemin de la Patte, chemin de Salles, avenue de la Belle étoile).

Afin d'assurer des jonctions avec ces itinéraires existants, d'autres tracés pourront être proposés, la concertation permettra sans doute d'en identifier certains. Ils seront étudiés plus en détail dans le cadre de l'étude « programme ».

**Un bureau d'étude (appelé « programmiste ») a été mandaté en septembre 2022 afin de rédiger le programme d'aménagement du projet.** Comme pour toute étude dite « programme », sa mission consistera à :

- ① **élaborer un diagnostic** mettant en évidence les usages et perceptions des différents acteurs en terme d'urbanisme, de paysage, d'environnement, de déplacements, de patrimoine, d'action économique. Ce diagnostic proposera également une synthèse des enjeux, des besoins et des fonctionnalités attendues par tous vis-à-vis du futur itinéraire piétons-vélos. Il présentera aussi les avantages et inconvénients du projet, ses forces et ses faiblesses ;
- ② **formuler des propositions d'aménagement, une fois le diagnostic validé.** Le programmiste explicitera les tracés possibles. Pour chacun, il examinera en détail sa faisabilité technique et financière et identifiera, s'ils existent, les préalables fonciers, règlementaires et environnementaux (c'est-à-dire les contraintes qui devront être résolues préalablement à l'aménagement). Chaque hypothèse de tracé sera assortie d'une liste de ses avantages et inconvénients, de ses forces et faiblesses, afin de pouvoir les comparer et de pouvoir choisir entre elles.

**Le diagnostic et sa validation sont attendus pour le printemps 2023. Les propositions d'aménagement pourraient être rendues à l'issue de la concertation, à l'automne 2023. La décision sur l'opportunité du projet sera rendue en suivant par la Ville de Bouliac et Bordeaux Métropole.** Si le projet doit se poursuivre, des études plus détaillées suivront (études préliminaire, d'avant-projet et de projet, voir calendrier ci-dessous), avant de pouvoir envisager les travaux.



**La Ville et la Métropole souhaitent associer les habitants dès le diagnostic de l'étude-programme, c'est-à-dire très en amont du projet.** La concertation doit permettre d'apporter de nouveaux points de vue, ceux des habitants et usagers du territoire. Elle nourrira les réflexions du bureau d'études tout au long de l'élaboration du programme.

**La Ville et la Métropole mettront à la disposition du public le diagnostic, puis les propositions d'aménagement dès qu'ils auront été finalisés avec le programmiste. La concertation permettra alors au public de s'exprimer tour à tour sur ces deux documents, avant que les décisions ne soient prises par Bordeaux Métropole et la Ville de Bouliac.**

---

#### Où trouver les documents d'étude ?

Le diagnostic, puis les propositions d'aménagement seront mises à disposition du public sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://bxmet.ro/concertation-coteau-bouliac>). Ces documents sont à lire en complément du dossier de concertation.

---



---

#### La concertation est ouverte !

La concertation démarre dès le diagnostic de l'étude-programme. Vous pouvez exprimer vos attentes, vos espoirs, vos rêves ou souligner des contraintes liées au projet. Et pourquoi pas proposer des itinéraires ? En expliquant pourquoi il vous semblerait pertinent de passer par là comme, par exemple, pour valoriser un point de vue, profiter d'un raccourci ou d'une pente adoucie. Si vous avez des idées d'aménagements connexes (signalétique au sol ou par panneaux, bancs, observatoires...), dites-le aussi !

---

# Participez à la concertation !

## La place de la concertation dans le processus décisionnel

La Ville de Bouliac et Bordeaux Métropole ouvrent une concertation dès la phase programme du projet : d'abord sur le diagnostic, puis sur les propositions d'aménagement. Cette concertation s'inscrit donc très en amont du projet.

- ① **La Ville et la Métropole commencent par présenter, de manière transparente, leurs intentions par rapport au projet d'itinéraire doux.** Elles expliquent les contraintes et réalités d'un projet d'aménagement de cette nature. Elles le font à travers le dossier de concertation et les compléments d'étude qui seront livrés progressivement.
- ② **Les citoyens peuvent exprimer leurs attentes, avis et idées** concernant par exemple : la pertinence de réaliser le projet, les objectifs qu'il doit poursuivre, les usages possibles, les ambiances de la voie (urbaine, nature, etc.), les tracés possibles, leurs avantages et inconvénients, les aménagements connexes souhaités, etc.
- ③ **La Ville et la Métropole dressent un bilan de cette première phase de concertation.** Le bilan expose les contributions du public, collectées à travers les différents dispositifs (site internet, réunions, etc.). Il rend compte des suites données aux avis citoyens. Le bilan est rendu public, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.
- ④ **La Ville et la Métropole décident si le projet est opportun ou pas,** sur la base de l'étude-programme désormais achevée, enrichie des contributions du public. En fonction de la décision, les études peuvent se poursuivre (études préliminaire, d'avant-projet, etc.).

---

### Qui fait quoi ?

**Bordeaux Métropole réalise les études liées au projet et organise la concertation à la demande de la Ville.** La Métropole a mandaté une agence (Ecologie urbaine et citoyenne) pour animer les différentes rencontres prévues avec le public.

**La Ville de Bouliac précise le besoin à l'origine du projet, puis valide les études.** Elle valide l'organisation de la concertation et communique auprès de ses habitants afin de les inviter à participer.

**La Ville et la Métropole consultent les autres communes concernées par le projet (en particulier Floirac, Latresne, Carignan-de-Bordeaux, Tresses).**

**Le public (de Bouliac et d'ailleurs) a la possibilité de contribuer au projet, en exprimant ses idées et avis selon les modalités de concertation prévues.**

**Les arbitrages politiques, techniques et financiers reviendront à la Ville de Bouliac et à Bordeaux Métropole.**

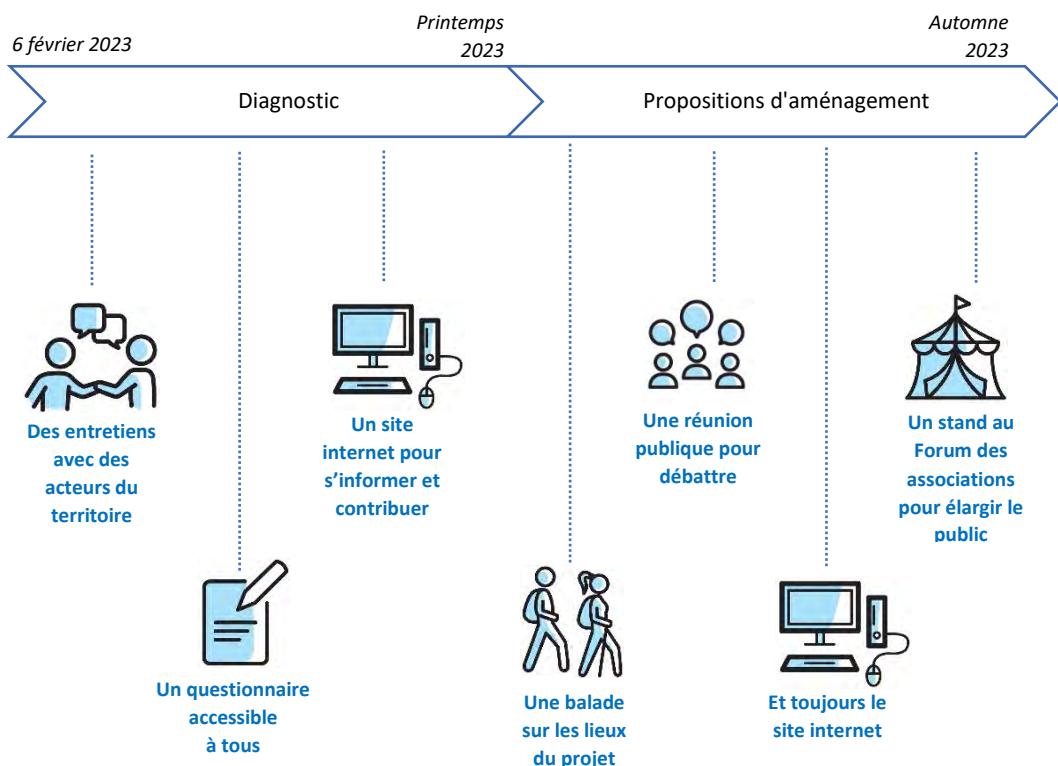
---

## Les modalités et le calendrier de la concertation

A ce jour, la concertation est de type volontaire, ce qui signifie que la Ville et la Métropole ont choisi librement de l'organiser ; aucun texte réglementaire ne les y obligeait.

La concertation démarre le 8 février 2023. Elle prévoit plusieurs modalités de concertation, articulées avec la progression de l'étude programme (diagnostic, puis propositions d'aménagement). La date de clôture ainsi que les dates des rencontres publiques seront communiquées dès que possible par la Ville de Bouliac et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Les modalités de concertation concernant l'étude programme





**Une série d'entretiens avec des acteurs qui représentent les potentiels utilisateurs de la liaison douce** : associations de marcheurs et de cyclistes, associations sportives et de loisirs, associations œuvrant pour la nature et le paysage, entreprises et commerces de la commune qui évoqueront les besoins de leurs salariés, personnels éducatifs et associations de parents d'élèves, etc. ;



**Un questionnaire auquel tout le monde peut répondre.** Il permettra d'obtenir une image plus précise des habitudes de déplacement de chacun, de tester si une voie douce répond aux attentes des habitants, employés et associations, de recueillir des idées d'aménagement. Le questionnaire sera disponible en ligne sur le site participation de la Métropole. La Ville de Bouliac communiquera auprès de ses habitants afin de les inciter à y répondre. Il sera également distribué aux parents d'élèves devant l'école primaire un soir après les cours ;



**Le site internet de la participation de Bordeaux Métropole** (<https://bxmet.ro/concertation-coteau-bouliac>). L'intérêt d'un site internet est qu'il est accessible à tous tout le temps, selon les envies et le calendrier de chacun, à son rythme. Les informations concernant le projet y sont accessibles, actualisées au fur et à mesure de l'avancement des études. Les citoyens peuvent également exprimer leur avis et leurs idées librement, voir les avis des autres et entrer en débat avec eux. Le site permet également aux internautes d'être informés dès qu'une date de rencontre est annoncée ou dès que de nouveaux éléments d'étude sont publiés.



**Une balade participative à laquelle tout le monde est invité, à pied ou à vélo selon les goûts.** Les idées viennent parfois plus facilement lorsqu'on s'immerge dans un lieu que lorsqu'on est réunis dans une salle. Les contributions de chacun seront recueillies par les animateurs au gré de la déambulation. La date sera communiquée par la Ville et sur le site internet ;



**Une réunion publique animée selon un mode participatif** : des temps d'information s'enchaîneront avec des temps de contribution active de la part des participants. Les éléments de l'étude-programme connus à ce moment-là seront expliqués aux participants qui pourront poser des questions. Ces derniers pourront également réagir aux premières hypothèses d'aménagement et alimenter les réflexions pour la suite du projet. La date de la réunion sera communiquée par la Ville et sur le site participation de Bordeaux Métropole ;



**Un stand installé au Forum des associations**, prévu en septembre 2023. Le stand proposera des informations sur le stade d'avancement de la concertation et des études ; les visiteurs pourront également nourrir les réflexions pour la suite du projet ;

---

### **Une charte de la participation pour améliorer la qualité des concertations**

En février 2022, Bordeaux Métropole a adhéré à la Charte nationale de la participation du public. Ce faisant, elle s'est engagée à respecter 22 engagements dans le sens d'une plus grande qualité des démarches participatives qu'elle organise.

Les modalités de la présente concertation ont été choisies afin de mettre l'accent sur certains de ces engagements :

- **aller vers les publics** plutôt que d'espérer qu'ils viennent là où on les attend, afin de favoriser l'inclusion et la diversité des participants. C'est l'objectif des entretiens avec les acteurs représentatifs, de la distribution du questionnaire devant une école et du stand au Forum des associations ;
- **proposer des dispositifs variés pour s'adapter aux envies différentes des publics** : questionnaire en ligne et papier, site internet et rencontres physiques, réunion en salle et balade sur le terrain ;
- **fournir des informations claires, complètes et transparentes pour mieux expliquer** le projet, les différents stades d'étude, les questions posées au public et ce sur quoi il peut s'exprimer, l'impact de sa participation sur les décisions, etc. Le dossier de la concertation et les différents supports utilisés lors des rencontres sont conçus dans ce sens ;
- **un engagement à rendre compte**, à chacune des étapes du projet, de la manière dont la Ville de Bouliac et Bordeaux Métropole auront pris en compte ou non les contributions du public dans leur choix final (grâce au bilan de la concertation et aux différents temps d'information prévus au fil des études).

La Charte de la participation du public est disponible sur le site [bordeaux-metropole.fr \(rubrique Métropole / Bordeaux Métropole s'engage\)](http://bordeaux-metropole.fr (rubrique Métropole / Bordeaux Métropole s'engage)).

---

**Contact :**

Bordeaux Métropole  
Pôle territorial rive droite  
1 rue Romain Rolland  
Bâtiment A  
33310 Lormont  
05 40 54 43 50

